



DEPARTEMENT : 05
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GAP

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	8 820 029	4,48		9 251 000	414 445	4,48%	414 445
Taxe foncière non bâtie additionnelle	206 657	21,22		214 700	45 559	21,22%	45 559
Taxe d'habitation additionnelle	1 388 823	3,18		1 303 000	41 435	3,18%	41 435
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	3 093 756	27,60		3 227 000	890 652	27,60%	890 652
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					501 439		Total 1 392 091
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)					>>>		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					890 652		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			4,48%
Taxe foncière non bâtie additionnelle			21,22%
Taxe d'habitation additionnelle			3,18%
CFE additionnelle			
Produits attendus		501 439	
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				27,60%
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
608 743	568 704	34 577	12 433	761 245	0	- 812 621	1 173 081

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 392 091		1 173 081		2 565 172

À 05007 GAP CEDEX
Le 18 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
RENAUD ROUSSELLE

À La Basse-Neuve
Le 27.03.2024
Pour le Groupement,

À
Le
Pour la Préfecture,

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	a. Par la loi	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	0	b. Par la loi	0	c. Centrales photovoltaïques	29 169
c. Locaux industriels	82 141	a. Par le conseil communautaire	0	c. Par la loi (autres)	0	d. Centrales hydrauliques	234 777
d. Exonérations de longue durée	0	b. Par la loi (terres agricoles)	0	b. Par la loi (autres)	50 438	e. Transformateurs électriques	256 797
Taxe foncière non bâtie	0	c. Par la loi (autres)	0	cotisation foncière des entreprises :	17	f. Stations radioélectriques	46 793
a. Dotation pour perte de THLV	0	a. Par le conseil communautaire	0	a. Résidences secondaires et assimilées	1 303 000	g. Installations gazières et autres	1 168
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi	2 483 689	b. Logements vacants soumis à la THLV	0		
cotisation foncière des entreprises :	26	a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	27 724	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	133 175		
a. Locaux industriels	650 700	b. Base minimum	27 724	d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
b. Autres allocations	654						

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

a. Tax moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :	
a. De droit commun	27,78
b. Dérogatoire	27,78
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	27,78
e. Avec majoration spéciale	>>>

Taux moyens pondérés :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,005282
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,004967

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

Taux moyens de référence au niveau national :

a... la diminution sans lien a été appliquée
b... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

8. DIMINUTION SANS LIEN

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :

a. au niveau national	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. TVA prév. (compensation TH)	316 020
b. TVA prév. (comp. CVAE)	292 723
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	3,62

5. RÉFORMES FISCALES

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	1 833 522
c. Centrales photovoltaïques	29 169
d. Centrales hydrauliques	234 777
e. Transformateurs électriques	256 797
f. Stations radioélectriques	46 793
g. Installations gazières et autres	1 168

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	29 169
c. Centrales photovoltaïques	234 777
d. Centrales hydrauliques	256 797
e. Transformateurs électriques	46 793
f. Stations radioélectriques	1 168